



Pêches et Océans
Canada

Garde côtière
canadienne

Fisheries and Oceans
Canada

Canadian
Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 09/2021
24 septembre 2021



Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest
Édition n° 09/2021

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Western Edition
Edition No. 09/2021

Publié sous l'autorité de :

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer
avec Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Pêches, des Océans
et de la Garde côtière canadienne, 2021.

No de cat. Fs152-6F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 1719-7716

No de cat. Fs152-6E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 1719-7708

Une version Web est disponible ici :

<https://www.notmar.gc.ca/monthly-mensuel-fr.php> (français)
<https://www.notmar.gc.ca/monthly-mensuel-en.php> (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

- 1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
- 1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
- 1 mètre = 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- *16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR– Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes et les diagrammes des *Instructions nautiques*, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

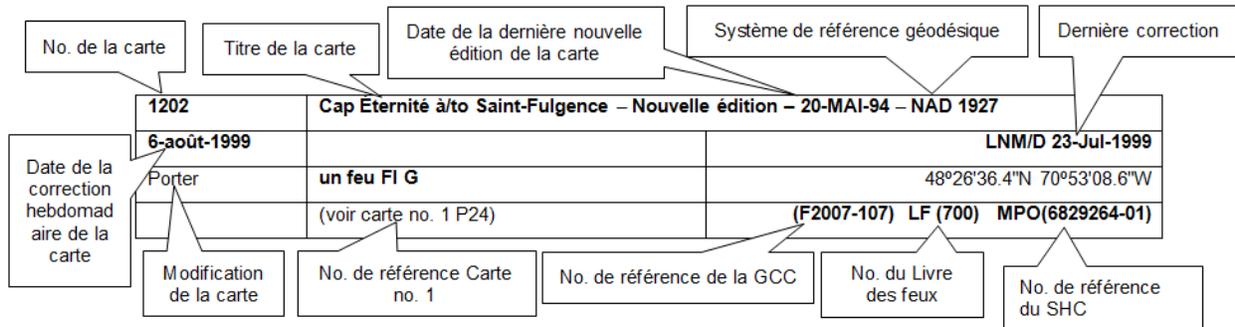
Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :



La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes

Veuillez consulter l'avis n° 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2021* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant : www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAVs) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAVs en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des avertissements de la navigation de la GCC à <http://nis.ccg-gcc.gc.ca>.

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

<p>Région de l'Ouest Centre des SCTM de Prince Rupert</p> <p>AVNAVs séries « P »</p> <p>Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2 Téléphone : 250-627-3070 Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca</p>	<p>Région de l'Arctique *Centre des SCTM d'Iqaluit</p> <p><i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i></p> <p>AVNAV séries « A » et « H »</p> <p>Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0</p> <p><u>AVNAVs séries « A »</u> Téléphone : 867-979-5269</p> <p><u>AVNAVs séries « H »</u> Téléphone : 867-979-0310 Télécopieur : 867-979-4264 Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca</p>
---	--

*Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité	1
Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (NOTMAR)	1
Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19	1
Service hydrographique du Canada – Avis aux navigateurs pour des changements de forme de bouées	1
Zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement.....	2
Erratum : Avis aux navigateurs édition 08/201 – Partie 1A – Avis temporaires et préliminaires – Avis *811(T)/21.....	5
*901/21 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	6
*902/21 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 14/2021.....	6
*903/21 Côte Ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport.....	7
Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires	9
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs.....	9
Partie 2 : Corrections aux cartes	10
Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	15
*909/21 Aides radio à la navigation maritime 2021 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)	15
Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques et aux Guides nautiques	17
Aucune correction pour cette partie.....	17
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	18

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3056	9				
3442	10				
3443	10, 11				
3475	5				
3490	11, 18				
3491	11				
3668	11, 12				
3670	12, 13				
3671	13, 14				

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Afin d'améliorer continuellement les publications des Avis aux navigateurs ainsi que d'offrir le service le plus efficace possible, l'équipe des Avis aux navigateurs invite tous les navigateurs et autres parties intéressées à soumettre leurs commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter à ses diverses publications et services à l'adresse courriel suivante : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca.

Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19

(Publication récurrente de l'avis *401/20, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 04/2020*.)

Veillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) : <https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html>.

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter : Canada.ca/le-coronavirus.

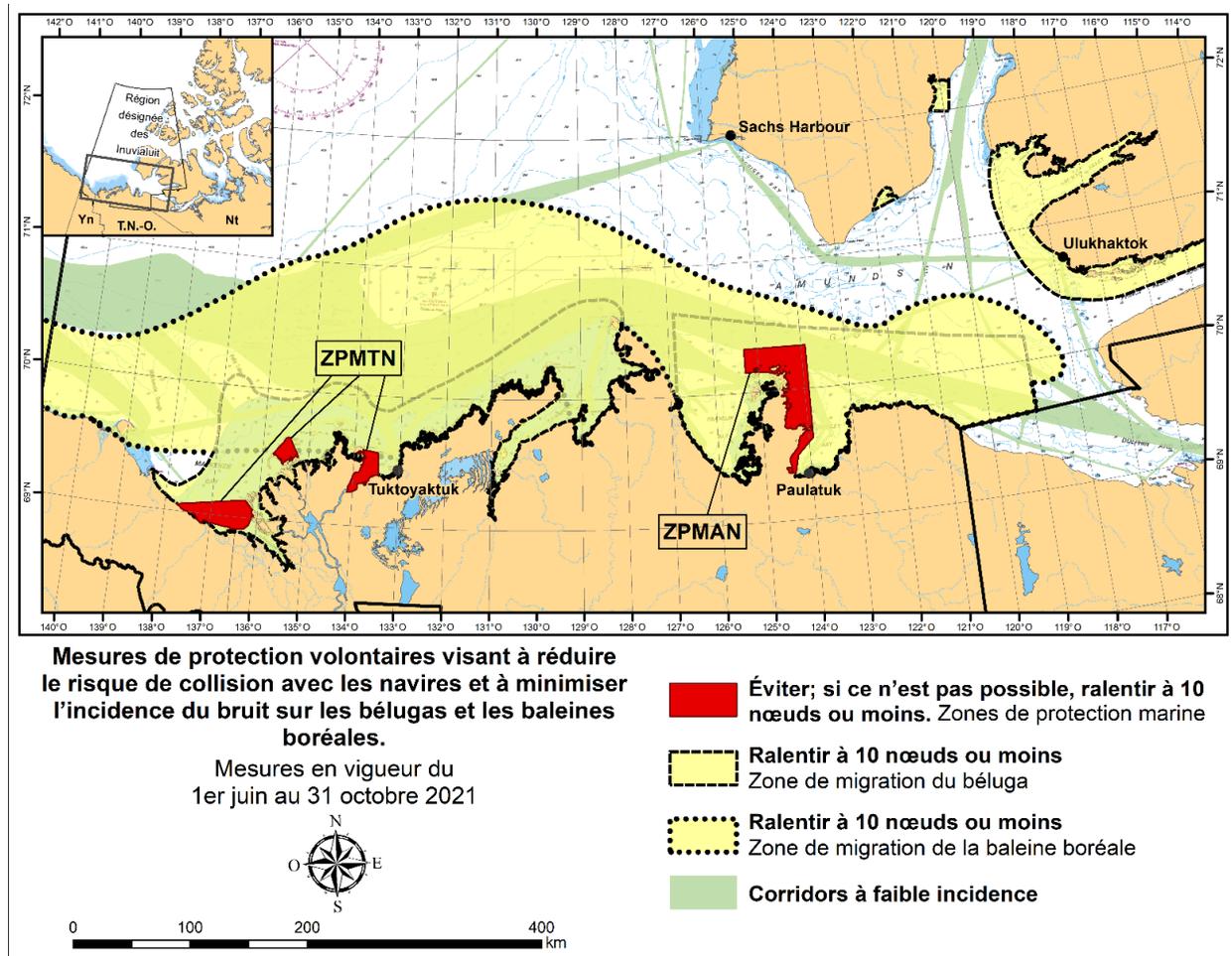
Service hydrographique du Canada – Avis aux navigateurs pour des changements de forme de bouées

(Publication récurrente de l'avis *906/20, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 09/2020*.)

Dans le cadre de la transformation numérique du SHC et dans le but d'économie, le SHC ne produira plus systématiquement d'Avis aux Navigateurs (AN) concernant des changements de forme de bouées seulement. Ces changements seront cependant appliqués aux cartes électroniques de navigation (CÉN) le cas échéant. Les versions papier et matricielles seront mises à jour lors du processus de Nouvelles Éditions.

Zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement

(Publication récurrente de l'avis *506/21, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2021.*)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la [Convention définitive des Inuvialuit](#) (*en anglais seulement*). La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

Mesures de protection réglementaires

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la Partie A2 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2021*.

Mesures de protection volontaires

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1^{er} juin au 31 octobre 2021. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

Évitement (zone rouge) : Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

Réduction de la vitesse à 10 nœuds ou moins (zone jaune) : Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds ou moins, qu'ils demeurent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

Sous-secteur d'Okeevik		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

Sous-secteur de Kittigaryuit		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

Sous-secteur de Niaqunnaq		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

Zone 2		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

Erratum : Avis aux navigateurs édition 08/201 – Partie 1A – Avis temporaires et préliminaires – Avis *811(T)/21

MODIFIER COMME SUIT

*811(T)/21 Plans - Stuart Channel – Travaux maritimes

Carte de référence : 3475

Flottage de billes de bois de 48° 59.672'N 123° 48.201'W à 49° 00.551'N 123° 49.510'W.

Opérations en cours du lundi au vendredi de 1300UTC à 0100UTC.

Avertissement. Sillage minimum pendant les heures de fonctionnement.

(NW-P-1003-21)

***901/21 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation**

Numéro CÉN S-57	Titre de la carte	L'échelle de compilation	Publié
Cartes nouvelles			
CA373524 (Edn 1.000)	Kuujuarapik	1:37 500	2021-09-17
Nouvelles éditions			
CA470756 (Edn 3.000)	Halibut Bank to/à Ballenas Channel	1:15 000	2021-09-17
CA473300 (Edn 8.000)	Lac St-Louis au/to Lac St-Francois	1:12 500	2021-09-10
CA573386 (Edn 3.000)	Baie Saint-François	1:6 000	2021-09-10
CA576124 (Edn 6.000)	Port de Grave	1:2 500	2021-09-10
CA579157 (Edn 2.000)	Carillon à/to L'Orignal	1:10 000	2021-09-24

***902/21 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 14/2021**

Un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a récemment été publié sur le [site web de Transports Canada](#).

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquez sur le lien ci-dessous :

**[Bulletin No. 14/2021](#) – Mise à jour du programme de conformité des petits bâtiments destiné aux bâtiments de pêche d'une jauge brute de 15 ou moins
SGDDI No : 17825908**

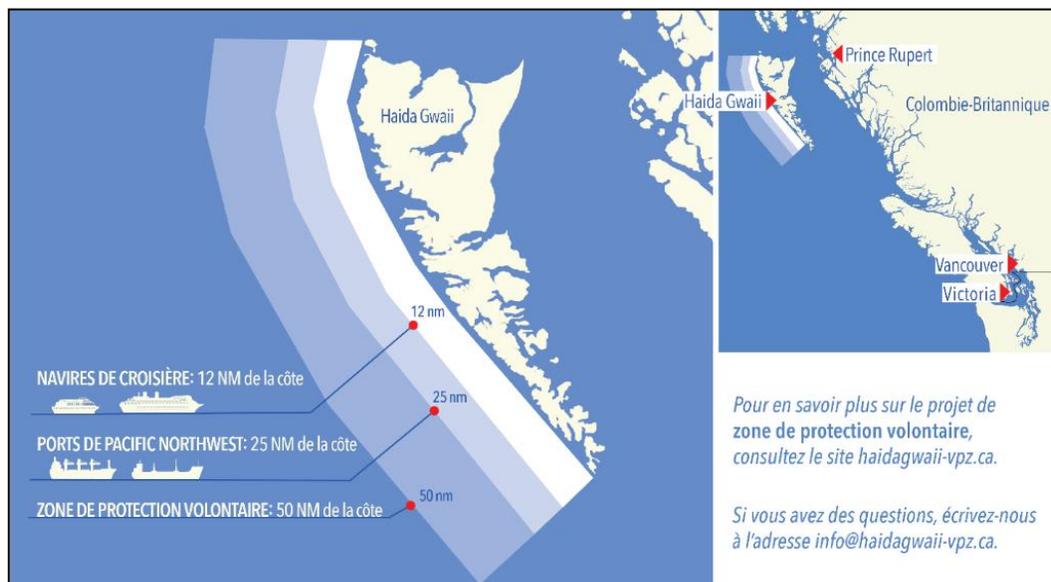
Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

*903/21 Côte Ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport

Référence : Avis *803/21 estannulé.

Veillez noter que les modifications apportées à l'avis original ont été surlignées et que les suppressions ont été rayées.



Mise à l'essai d'une La zone de protection volontaire pour le transport sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii (anciennement appelés les îles de la Reine-Charlotte)

L'isolement, le littoral accidenté, les conditions météorologiques et de navigation en mer changeantes et le riche patrimoine écologique et culturel rendent l'archipel Haida Gwaii vulnérable à la possible pollution causée par les défaillances des navires en mer et les accidents maritimes. Le fait d'accroître la distance qui sépare les bâtiments de la côte peut augmenter le temps disponible pour résoudre régler les problèmes de propulsion, de direction ou de nature autre et la probabilité qu'un remorqueur soit en mesure d'intervenir auprès d'un bâtiment en panne ou à la dérive. Cela réduit également le risque d'échouement et de déversement d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la côte ouest de l'archipel Haida Gwaii est actuellement en vigueur sera instaurée du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2021 dans le cadre d'un essai. Dans cette zone, les bâtiments commerciaux de 500 tonneaux (jauge brute) ou plus doivent se trouver à au moins 50 mille nautiques marins de la côte lorsqu'ils transitent le long de la côte à l'ouest de l'archipel Haida Gwaii, à quelques exemptions près :

- Les navires de croisières doivent rester à au moins 12 mille nautiques marins de la côte;
- Les bâtiments qui transitent entre les ports de Pacific Northwest (Washington, Alaska, Colombie-Britannique) doivent rester à au moins 25 mille nautiques marins de la côte;
- Les remorqueurs et les barges (poussage et remorquage) n'ont pas de distance minimale à respecter;
- Les bateaux de pêche n'ont pas de distance minimale à respecter.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport **maritime** :

54° 15.436' N 133° 04.788' W
54° 17.572' N 134° 02.484' W
54° 13.614' N 134° 19.427' W
54° 11.786' N 134° 30.841' W
53° 44.036' N 134° 32.677' W
53° 11.118' N 134° 16.412' W
52° 18.483' N 133° 20.917' W
51° 24.590' N 132° 04.081' W
51° 56.158' N 131° 01.830' W

Les bâtiments doivent respecter ces distances de façon volontaire et seulement si elles ne mettent pas en danger la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et de la cargaison.

(NW-P-1085-20)

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (n° LF)	L'intention de l'avis
Côte du Pacifique			
812(P)/21	3056	29.5, 30, 31	Aides à la navigation à être supprimés

Veuillez vous référer à la publication des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#) pour plus de détails.

Eaux intérieures

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte du Pacifique

Aucun avis applicable pour cette édition.

Partie 2 : Corrections aux cartes

3442 - North Pender Island to à Thetis Island - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

10-SEPT-2021

LNMD. 23-AVR-2021

Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 51 mètres (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	48°57'35.2"N 123°28'33.7"W	<i>MPO(6204481-01)</i>
Porter	une épave de brassiage inconnu (Voir la Carte n° 1, K29) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°01'06.4"N 123°42'03.2"W	<i>MPO(6204483-01)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte n° 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°01'17.6"N 123°42'08.1"W	<i>MPO(6204483-02)</i>

3443 - Thetis Island to à Nanaimo - Nouvelle édition - 20-DÉC-2002 - NAD 1983

10-SEPT-2021

LNMD. 19-MARS-2021

Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 51 mètres (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	48°57'35.2"N 123°28'33.7"W	<i>MPO(6204481-01)</i>
Rayer	la profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°05'16.1"N 123°47'24.6"W	<i>MPO(6204482-01)</i>
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°05'17.0"N 123°47'25.2"W	<i>MPO(6204482-02)</i>
Porter	une profondeur de 3.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°02'59.5"N 123°45'08.4"W	<i>MPO(6204482-03)</i>
Porter	une profondeur de 1.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°04'53.0"N 123°47'01.4"W	<i>MPO(6204482-04)</i>
Rayer	la profondeur de 3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°04'54.7"N 123°47'02.4"W	<i>MPO(6204482-05)</i>
Porter	une épave de brassiage inconnu (Voir la Carte n° 1, K29) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°01'06.4"N 123°42'03.2"W	<i>MPO(6204483-01)</i>
Porter	une roche à fleur d'eau au zéro des cartes (Voir la Carte n° 1, K12) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°01'17.6"N 123°42'08.1"W	<i>MPO(6204483-02)</i>

Porter	une profondeur de 4.5 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°03'21.7"N 123°43'09.9"W	MPO(6204484-01)
Porter	une profondeur de 3.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470070	49°03'11.5"N 123°42'40.1"W	MPO(6204484-02)
3490 - Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island, Compartiment B-C - Nouvelle édition - 02-NOV-2012 - WGS84			
	17-SEPT-2021		LNMD. 13-AOÛT-2021
Modifier	Q G pour lire Oc G 5s vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570015	49°09'33.2"N 122°58'52.6"W	(P2021008) LF(355.9) MPO(6204463-01)
Modifier	Q Y 8m pour lire Oc Y 5s8m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570015	49°09'33.2"N 122°58'52.6"W	(P2021009) LF(356) MPO(6204464-01)
Modifier	Q Y 15m pour lire Oc (2) Y 5s15m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570015	49°09'36.0"N 122°58'39.8"W	(P2021010) LF(357) MPO(6204465-01)
3491 - Compartiment B-C - Nouvelle édition - 19-OCT-2012 - WGS84			
	17-SEPT-2021		LNMD. 13-AOÛT-2021
Modifier	Q G pour lire Oc G 5s vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570015	49°09'33.2"N 122°58'52.6"W	(P2021008) LF(355.9) MPO(6204463-01)
Modifier	Q Y 8m pour lire Oc Y 5s8m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570015	49°09'33.2"N 122°58'52.6"W	(P2021009) LF(356) MPO(6204464-01)
Modifier	Q Y 15m pour lire Oc (2) Y 5s15m vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570015	49°09'36.0"N 122°58'39.8"W	(P2021010) LF(357) MPO(6204465-01)
3668 - Alberni Inlet - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983			
	24-SEPT-2021		LNMD. 22-MAI-2020
Rayer	la profondeur de 7.2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°52'58.0"N 125°07'20.0"W	MPO(6204487-02)
Porter	une profondeur de 4.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°56'01.5"N 125°06'03.6"W	MPO(6204487-04)

Porter	une profondeur de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°52'58.8"N 125°07'22.5"W	MPO(6204487-05)
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°56'00.4"N 125°06'15.9"W	MPO(6204487-06)
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°55'48.7"N 125°06'10.3"W	MPO(6204487-07)
Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°52'21.6"N 125°09'46.4"W	MPO(6204487-08)
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°55'14.2"N 125°01'17.9"W	MPO(6204487-09)
Porter	une obstruction avec une profondeur connue de 100 mètres (Voir la Carte n° 1, K41) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167, CA570752	49°09'15.7"N 124°48'11.0"W	MPO(6204488-01)
Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167, CA570752, CA570753	entre 49°09'11.9"N 124°47'50.5"W et 49°09'15.7"N 124°48'11.0"W	MPO(6204488-02)
3670 - Broken Group - Nouvelle édition - 21-OCT-1994 - NAD 1983			
24-SEPT-2021			LNMD. 26-MARS-2021
Rayer	la profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	49°01'47.0"N 125°19'49.5"W	MPO(6204485-01)
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	49°01'47.3"N 125°19'50.2"W	MPO(6204485-02)
Porter	une profondeur de 4.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	49°01'22.8"N 125°16'22.1"W	MPO(6204485-03)
Rayer	la profondeur de 1.8 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'09.9"N 125°17'01.6"W	MPO(6204485-04)
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'09.8"N 125°17'01.9"W	MPO(6204485-05)

Rayer	la profondeur de 4.5 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'14.0"N 125°17'05.8"W <i>MPO(6204485-06)</i>
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'14.1"N 125°17'05.9"W <i>MPO(6204485-07)</i>
Porter	une profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'39.5"N 125°18'50.0"W <i>MPO(6204485-09)</i>
Porter	une profondeur de 3.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'02.3"N 125°18'08.5"W <i>MPO(6204485-10)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'38.4"N 125°15'17.0"W <i>MPO(6204485-11)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570335	49°01'34.6"N 125°15'22.1"W <i>MPO(6204485-12)</i>
3671 - Barkley Sound - Nouvelle édition - 04-NOV-2005 - NAD 1983		
24-SEPT-2021		LNMD. 16-AVR-2021
Rayer	la profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	49°01'47.0"N 125°19'49.7"W <i>MPO(6204485-01)</i>
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	49°01'47.3"N 125°19'50.2"W <i>MPO(6204485-02)</i>
Porter	une profondeur de 4.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338, CA570335	49°01'22.8"N 125°16'22.1"W <i>MPO(6204485-03)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.20 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	49°01'26.1"N 125°17'36.9"W <i>MPO(6204485-13)</i>
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°49'38.5"N 125°12'27.4"W <i>MPO(6204486-01)</i>
Porter	une profondeur de 1.2 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°49'42.3"N 125°11'46.2"W <i>MPO(6204486-02)</i>

Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470338	48°50'28.0"N 125°11'01.9"W <i>MPO(6204486-03)</i>
Rayer	la profondeur de 7.2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°52'58.0"N 125°07'20.0"W <i>MPO(6204487-02)</i>
Porter	une profondeur de 4.1 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°56'01.5"N 125°06'03.6"W <i>MPO(6204487-04)</i>
Porter	une profondeur de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°52'58.8"N 125°07'22.5"W <i>MPO(6204487-05)</i>
Porter	une profondeur de 1.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°56'00.4"N 125°06'15.9"W <i>MPO(6204487-06)</i>
Porter	une profondeur de 2.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°55'48.7"N 125°06'10.3"W <i>MPO(6204487-07)</i>
Porter	une profondeur de 0.3 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°52'21.6"N 125°09'46.4"W <i>MPO(6204487-08)</i>
Porter	une profondeur de 0.6 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°55'14.2"N 125°01'17.9"W <i>MPO(6204487-09)</i>

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

*909/21 Aides radio à la navigation maritime 2021 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)

Page 2-63

MODIFIER COMME SUIVANT POUR LA SECTION 2.3 :

Tableau 2-28 - Grands Lacs (y incluant le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal)

Nom Coordonnées Indicatif d'appel	Catégorie	Voies	Remarques
...
Windsor, ON 42°19'00"N 083°04'00"W XJP56	-	16 12 14	Exploité par l'Administration portuaire de Windsor pour le contrôle du trafic maritime seulement. Les navires devraient faire leurs appels initiaux directement sur la voie 14. Les appels initiaux adressés aux autorités portuaires doivent se faire sur la voie 16.
...

Pages 4-38 à 4-39

MODIFIER COMME SUIVANT POUR LA SECTION 4.2.7.9 :

Tableau 4-8 - Exemple de rapport de plan de navigation et de départ

EXEMPLE	EXPLICATION
...	<u>Renseignements requis</u>
Z//EOR Z//EOR//	...
	Z //fin de rapport Z /fin de rapport//
	<u>Renseignements facultatifs</u>
	...

Tableau 4-9 - Exemple de rapport final d'arrivée

EXEMPLE	EXPLICATION
...	<u>Renseignements requis</u>
Z//EOR Z//EOR//	...
	Z //fin de rapport Z /fin de rapport//
	<u>Renseignements facultatifs</u>
	...

Tableau 4-10 - Exemple de rapport de position

EXEMPLE	EXPLICATION
... Z//EOR Z//EOR//	<u>Renseignements requis</u> ... Z //fin de rapport Z /fin de rapport// <u>Renseignements facultatifs</u> ...

Tableau 4-11 - Exemple de rapport de déroutement. Utilisés pour faire rapport sur les changements apportés au plan de navigation et sur les autres changements

EXEMPLE	EXPLICATION
... Z//EOR Z//EOR//	<u>Renseignements requis</u> ... Z //fin de rapport Z /fin de rapport// <u>Un ou plusieurs des renseignements facultatifs suivants</u> ...

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques et aux Guides nautiques

Aucune correction pour cette partie.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

CÔTE DU PACIFIQUE

FLEUVE FRASER (LF 310 – 371, 380.5 – 385)

355.9	Purfleet Point	Extrémité W. de Annacis Island. 49 09 33.2 122 58 52.6	Oc G 5s	7.6	7	Tour à claire-voie carrée sur un dauphin à 9 pieux, feu installé sur la structure de l'alignement antérieur.	Lum. 4.7 s; obs. 0.3 s. À longueur d'année. Carte:3490 Éd. 09/21 (P21-008)
356 G5413.32	Purfleet Point – alignement	Extrémité W. de l'île Annacis Island. 49 09 33.2 122 58 52.6	Oc Y 5s Q C 1s	7.6 7.8	14 4	Tour à claire-voie carrée sur un dauphin à 9 pieux, marque de jour blanche avec bande verticale rouge.	Lum. 4.7 s; obs. 0.3 s. À longueur d'année.
357 G5413.33		071°19' 274.3 m du feu antérieur.	Oc(2) Y 5s	15.2	14	Tour à claire-voie carrée sur un dauphin à 9 pieux, marque de jour blanche avec bande verticale rouge.	Lum. 3.7 s; obs. 0.3 s; lum. 0.7 s; obs. 0.3 s. À longueur d'année. Carte:3490 Éd. 09/21 (P21-009, 010)